



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2015

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1er juin 2015,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2014,
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – année 2014,
- Mise en place du prélèvement automatique pour les paiements des Temps d'Activités Périscolaires, garderie et la cantine. Tarif des Temps d'Activités Périscolaires,
- Décision modificative,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour l'instruction des demandes d'autorisation et d'actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,
- Délibération pour le lancement de la procédure pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison de l'ancienne Poste,
- Délibération pour l'étude de faisabilité du projet de création de 2 logements sociaux dans la maison de l'ancienne poste. Dossier de demande de financement et d'agrément de l'Etat,
- Délibération d'autorisation d'emprunt pour le financement de la réhabilitation de la maison de l'ancienne Poste,
- Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention SATESE,
- Délibération pour la modification de l'horaire de l'emploi d'adjoint du patrimoine 2ème classe,
- Compte rendu des commissions et COPAMO,
- Questions diverses

1) Rapports Assainissement Collectif et Non-Collectif année 2014 présentés par Monsieur le Maire.

Le Code Général des collectivités territoriales impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif. Monsieur le maire présente ces rapports qui doivent être présentés dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Vote à l'unanimité.

2) Mise en place du prélèvement automatique pour les paiements des temps d'activité périscolaire, garderie périscolaire et la cantine. Tarif des T.A.P.

Afin de réduire au maximum les ventes de tickets de cantine, cartes de garderie périscolaire et temps d'activités périscolaires lors des permanences, le conseil municipal adopte une nouvelle gestion du restaurant scolaire et du périscolaire et propose un nouveau système de paiement : le prélèvement automatique.



Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment. Une facture sera établie au vu des présences de l'enfant et envoyée chaque mois par mail à la famille. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le règlement financier régissant le recouvrement des factures du restaurant scolaire, garderie périscolaire et temps d'activités périscolaires.

3) Décision modificative

Un logiciel sera nécessaire pour l'édition des factures et cela permettra de déclencher le prélèvement automatique dans la comptabilité pour simplifier le travail. L'achat d'une tablette tactile permettra d'enregistrer les présences des enfants à la cantine. Cette dépense ainsi que celle du logiciel de facturation n'étant pas prévu au budget, le conseil municipal vote à l'unanimité un virement de crédit de 2 000 € pour le paiement de ces dépenses que l'on prélèvera sur l'opération 209 « aménagement jardin public ».

4) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour l'instruction des demandes d'autorisation et d'actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Depuis le 15 octobre 2014, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a repris les missions d'instruction des autorisations des droits du sol à la suite de l'abandon de ces missions par les services de l'Etat. 41 communes des Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais bénéficient aujourd'hui de ce service.

Un projet de convention entre le SOL et chacune des 41 communes a été établie afin de décrire tout le processus d'instruction du droit des sols, du dépôt en mairie jusqu'à l'archivage de l'autorisation d'urbanisme. Elle précise notamment la répartition des missions entre la commune et le service ADS du SOL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à conclure entre la commune de RONTALON et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais et autorise Monsieur le maire à la signer.

5) Délibération pour le lancement de la procédure pour le choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la Maison de l'ancienne Poste.

Le conseil municipal accepte le projet de réhabilitation de la maison de l'ancienne poste en autorisant Monsieur le maire à lancer la consultation d'un marché de maîtrise d'œuvre et engager un marché public et signer toutes les pièces s'y affèrent.

6) Délibération pour l'étude de faisabilité du projet de création de 2 logements sociaux dans la maison de l'ancienne poste. Dossier de demande de financement et d'agrément de l'Etat.

Afin de réaliser les travaux des logements sociaux le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande d'un agrément de l'état pour la réalisation de deux logements sociaux.

7) Délibération d'autorisation d'emprunt pour le financement de la réhabilitation de la maison de l'ancienne Poste.

Un prêt est nécessaire auprès de la caisse des dépôts et consignations seule compétente pour ce type de logements sociaux. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à négocier les conditions financières du prêt et à signer le contrat ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

8) Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention SATESE.

Le SATESE a fait une proposition de convention pour adhérer au service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) mis en place par le Département du Rhône pour les années 2015 et 2016.



Le SATESE a pour mission de diffuser les propositions de solutions retenues dans le schéma et d'accompagner les collectivités pour la mise en place de solutions de gestion pérenne de leurs sous-produits d'assainissement.

Le SATESE est intégré au bureau de l'environnement du service environnement et agriculture du Département. Des agents du Département sont en charge de l'organisation des activités du SATESE et du conseil aux maîtres d'ouvrages. Les prestations de terrain et d'autres prestations techniques sont confiées à un bureau d'études spécialisé à la disposition des maîtres d'ouvrages et des exploitants.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à la signer à l'unanimité

9) Délibération pour la modification de l'horaire de l'emploi d'adjoint du patrimoine 2ème classe.

La commission paritaire du centre de gestion a donné son accord pour la modification de l'horaire du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le poste de 12 h à 15 h hebdomadaire à compter du 01 septembre 2015

Questions diverses

Christèle CROZIER :

donne le compte rendu de la réunion à Vaugneray sur la méthanisation. Elle explique le système qui consiste à émettre des gaz, de l'énergie destiné soit à la revente à ERDF soit pour permettre de chauffer des bâtiments.

Elle informe de la fermeture définitive de la piscine intercommunale à partir du 21 juin 2015 ; la nouvelle devrait ouvrir en octobre 2015.

Jean-Yves BOUCHUT :

il informe le Conseil que les travaux de démolition du préau ont commencé, ainsi que les travaux de la scène sur le site du jardin public vont démarrer.

Mercredi 1er juillet et jeudi 02 juillet auront lieu les contrôles techniques effectués chaque année par le cabinet VERITAS dans les bâtiments communaux.

Sylvianne MARDUEL :

Annonce la date butoir d'inscription pour le concours du fleurissement fixée au 25 juillet 2015. Le passage du jury est programmé les 25 et 26 août 2015 pour les communes de Rontalon et Chaussan. Les cantonniers demandent un remplaçant pendant les vacances d'été ; il faudra se renseigner auprès de la COPAMO pour un job d'été.

Michel JOYAUX :

A participé à une réunion de la COPAMO sur le développement durable. Il fait un compte rendu sur la possibilité de mettre en place l'Agenda 21. Cela concerne les engagements politiques de la commune, demande un travail conséquent qui nécessite du personnel supplémentaire.

Michel JOYAUX et Christiane JUGNET vont participer à une réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde suite à l'approbation du PPRNI.

Il participera à la randonnée du 03 juillet organisée par la SMAGGA.

Pascale PIECHON :

Informe d'un spectacle de fin d'année organisé par Catherine COIRET, animatrice des Temps d'Activités Périscolaire ; il aura lieu à la salle des fêtes le mardi 30 juin 2015 à 18h30.

Des portes ouvertes ont eu lieu à l'Espace Jeunes le samedi 27 juin 2015, mais il y a eu peu de participants.



Monsieur FROMONT : informe

- de l'accord de la subvention de 10 800€ provenant de la Dotation des Equipements Ruraux pour la construction du préau
- du concours de boules intercommunal prévu le samedi 29 août 2015 à Riverie. Les élus peuvent s'inscrire auprès de Jean-Paul THORAL.

Monsieur FROMONT fait une proposition de motion de soutien provenant de l'association des Mairies de France. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour rédiger cette motion ; proposition de fermeture des mairies le 14 septembre 2015. Un article sera à prévoir pour le prochain Horizons 2016.

Jean-Paul THORAL :

a déposé des petits plants d'ambrosie afin de sensibiliser la population sur cette plante allergisante en mairie, à la poste et à la médiathèque.

Il informe que le point à temps sera réalisé la dernière semaine de juillet 2015.

Jean-Yves BOUCHUT :

fait part de l'agenda d'Accessibilité Programmée qui impose de se mettre en conformité avec la loi. Il présente le diagnostic de l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées réalisé par un stagiaire de la COPAMO. Un dossier d'Ad'ap à partir de ce diagnostic devra être constitué et rendu au plus tard le 27 septembre 2015.

Jean-Yves BOUCHUT propose de demander une prolongation du délai et de fixer une réunion de la Commission Bâtiments

La séance est levée à 23h.